

Conseil d'Administration du
28 Avril 2015

Présents : BOCHATON Brigitte, COVAREL Eric, CRESSENS Annick, DARVEY Albert, FAVETTA-SIEYES Christelle, GUIGUE Gilbert, GAUDIN François, IMBERT Jacqueline, LEBLOND Jean, LEOUTRE Jean-Marc, LERAS Gérard, LOVISA Jean-Pierre, PILARD Etienne, RICHEL Christophe, ROCHAIX Daniel, SEJOURNÉ Denis.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : BOUTY Georges.

Excusé(s) : DULLIN Xavier.

Absent(s) : COURTOIS Gilbert.

Assistaient également à l'assemblée : BOLLEY Florence, BONFILS Colette, FONDIMARE Laurent, JOLY Laura , JULLIEN Vincent, LE GUILLOUX Loïc, POURCHET Philippe, REMY Josette, VALLIN-BALAS Florence.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 10 Mars 2015 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur Le Président demande à Monsieur Philippe POURCHET, Directeur et Ordonnateur de l'établissement de quitter la salle. Le compte administratif, en conformité avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal, présente en dépenses et en recettes pour l'année 2014 les montants réalisés suivants :

ANNEE 2014	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Total de la section d'exploitation	44 274 499,47	46 932 068,59	2 657 569,12
Total de la section d'investissement	40 080 589,09	44 282 368,69	4 201 779,60
TOTAUX DE L'EXERCICE 2014	84 355 088,56	91 214 437,28	6 859 348,72

Le compte de gestion et le compte administratif font apparaitre pour l'année 2014 :

- Un excédent de **2 657 569.12 €** en section d'exploitation
- Un excédent de **4 201 779.60 €** en section d'investissement

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le compte de gestion et le compte administratif 2014 tels que présentés.

3 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président présente les modifications budgétaires à apporter suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 :

Fonctionnement	recette	C/002	Excédent cumulé : 6 865 949,85	
	dépense	C60121		6 865 949,85
Investissement	recette	C/001	Excédent cumulé : 198 314,51	
	dépense	C2183		198 314,51

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'inscrire les inscriptions de crédits tels que présentées ci-dessus.

Philippe Pourchet est rappelé en séance.

4 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

4-1 : MONTGIROD- « Parking du Villaret »

Lors du précédent conseil, les administrateurs avaient été informés de la demande de la commune de MONTGIROD qui souhaitait être assistée par l'EPFL dans le cadre de la négociation d'une zone permettant la création d'un parking au centre bourg. Après étude du dossier la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir ces emprises comportant 16 propriétaires pour une surface d'environ 1014 m².

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix de 25 €/m² :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
F692 à F707, F709 à 713, F752p et F1480	Village du Villaret	1014 env.	Non	UA	25€/m ²

4-2 : CCCA-MOIGNARD « ZAE le Sauvage »

La communauté de communes du Canton d'Albens, n'ayant plus de terrains disponibles à vocation économique, avait sollicité l'EPFL, afin d'acquérir 3 parcelles destinées à constituer une réserve foncière, demande acceptée par le précédent conseil d'administration. Après analyse du dossier, il est proposé d'acquérir une 4^{ème} parcelle indispensable au projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix 8.5 €/m², indemnité de emploi en sus :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
A n° 1328 , 702,1340 et 1421	Le sauvage	19 728 m ²	Non	2Aue	8.5€/m ² + indemnité de emploi

4-3 : CC DU BEAUFORTAIN- BEAUFORT « ZA des Marcots »

Lors de la séance du 20/11/2014, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles destinées à la réalisation d'une zone artisanale sur la commune de Beaufort. Les membres du conseil d'administration sont informés qu'une erreur sur la surface totale a été commise. Il est proposé de redélibérer sur la surface.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix correspondant à l'avis France Domaine :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
A78, 79, 80p, 81p, 112, 972p, 973, 975, 1112, 1113, 1114p, 1115, 1226p, 1402, 1722p, 1723p, 1819, 2086	Prés roux	64 497 m ²	Non	AUe et N	Avis France Domaine

4-4 : CHAMBERY - « Les Comtes de Savoie »

Les membres du conseil sont informés qu'une visite des biens a été réalisée avec le syndic de la copropriété actuel qui a fourni divers documents justifiant des travaux réalisés précédemment par le groupe Intermarché ainsi que les dépenses votées par la copropriété. France Domaine participait également à la visite et transmettra son rapport dans un bref délai

5 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

5-1 : PEISEY-NANCROIX - « Front de Neige »

Dans le cadre de son projet de sécurisation du front de neige situé sur le hameau de Plan Peisey, la commune de PEISEY-NANCROIX sollicite l'EPFL afin de réaliser la **négociation** des parcelles impactées par ce projet qui représentent une emprise de 129 362 m², parcelles classées en Ns et A principalement et dépendant de 31 comptes de propriété.

5-2 : CHAMOIX SUR GELON- « Réserves Foncières»

La commune de Chamoux sur Gelon souhaite conserver la maîtrise foncière des zones d'urbanisation futures inscrites à son POS (en cours de révision suite aux nouvelles dispositions de la loi ALUR). Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir une parcelle disponible à la vente située au centre du village.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
B n°1695	CHAMOIX	9536 m ²	Non	INAc	238 000 €

6- RETROCESSIONS A TIERS

6-1 : MARCIEUX- « Propriété Rey »

En date du 8/01/15, l'EPFL a acquis une propriété dont le projet prévoyait la réalisation de chambres d'hôtes et la réalisation d'une structure multi-activités destinée à l'éducation environnementale. La commune de Marcieux sollicite l'EPFL afin de céder une partie de cette propriété à Mme COUX qui restaurera le bâti en chambre d'hôtes et en résidence principale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous à Mme COUX :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
A 623p, A624, A625p	L'Eglise	3 162m ² environ	Oui	U et N	178 000€

6-2 : GRANIER - « Restructuration parcellaire »

La commune de Granier sollicite l'EPFL afin de rétrocéder la totalité des parcelles engagées dans l'action de restructuration parcellaire de son territoire depuis 2 ans. Ainsi 51 rétrocessions à des propriétaires privés, afin de regrouper leur foncier, seront réalisées. Les parcelles restantes seront acquises par la commune. Il est précisé que le Département subventionne en partie cette restructuration.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous :

Parcelle(s)	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
981 parcelles (détail joint à la délibération)	39ha 52a 60ca	Non	NC, ND	70 572,79€

6-3 : SAINT ALBAN LEYSSE - « Concorde »

En date du 20/03/13, l'EPFL a acquis une propriété destinée à la création de logements située en centre bourg au lieu-dit concorde sur la commune de St Alban Laysse. La commune de St Alban Laysse sollicite l'EPFL afin de rétrocéder le terrain à bâtir à la Savoisième Habitat qui réalisera un immeuble de 7 logements en accession sociale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous à la Savoisienn Habitat :

Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
AN n°608	Place de la concorde	1117 m ²	Non	UA	160 000 €

Il est précisé que le prix de cession convenu avec la savoisienn Habitat étant inférieur au coût de revient, la commune de St Alban Leysse règlera une subvention d'équilibre d'un montant de 12 536.81€ au profit de l'EPFL.

7- CONVENTION REGION RHONE-ALPES 2015-2017

Lors du précédent conseil, il a été remis à chaque administrateur un projet de convention Région Rhône-Alpes-EPFL.

Monsieur Gérard LERAS, conseiller spécial de la région Rhône-Alpes, et par ailleurs membre du conseil d'administration présente le projet de convention 2015-2017 et précise les deux points la différenciant de la précédente convention :

- Volonté régionale d'aider les collectivités par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt pour la requalification des friches.
- Aider les collectivités dans le secteur des montagnes.

Il rappelle que la convention prévoit :

- 1- Soutien à l'ingénierie d'un montant maximal de 60 000 € sur 3 ans destiné à aider l'EPFL dans la réalisation d'études (gisement foncier, faisabilité ...) limité à 80 % du montant.
- 2- Soutien à certaines opérations du PPI de l'EPFL pour un montant de 750 000 € sur 3 ans.

Philippe POURCHET rappelle qu'une grille définissant des critères d'attribution objectifs avait été réalisée sur la précédente convention. Il présente une nouvelle grille d'analyse partagée pour la convention 2015-2017 (document remis sur table). A ce sujet, Gérard Leras tient à féliciter l'EPFL pour le travail réalisé sur cette grille d'analyse.

Aussi :

Considérant la délibération n°11.07.648 prise par le Conseil Régional Rhône-Alpes en date des 13 et 14 octobre 2011 et la délibération n°14.07.634 en date des 11 et 12 décembre 2014 relatives à la stratégie foncière régionale pour un aménagement des territoires équilibré, sobre et dynamique,

Considérant les modalités de mise en œuvre qui s'appuient notamment sur l'établissement d'une convention de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie.

Considérant que cette convention de partenariat a pour objectifs de préciser les actions que l'EPFL s'engage à poursuivre conformément à ses statuts et les conditions générales dans lesquelles la Région pourra apporter son soutien financier, soutien à l'ingénierie et soutien à certaines opérations du PPI

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Région Rhône-Alpes et l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie conclue sur la période 2015-2017,**
- **Autorise le Directeur à signer ladite convention, et le charge d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération**
- **Autorise le Directeur à déposer toutes demandes inhérentes à cette convention.**

8- QUESTIONS DIVERSES

8-1 : Action régionale en faveur de la requalification des friches

Gérard Leras rappelle que l'objectif principal de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) était de lister les demandes des collectivités, il précise que 130 dossiers ont été déposés à la Région. Pour l'année 2015, la date de réception des dossiers est expirée ; pour information l'EPFL a déposé 11 dossiers dont 9 dossiers en partenariat avec Chambéry métropole, 1 avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse et 1 avec la communauté de communes Val Guiers. Gérard Leras informe le conseil d'administration que les dossiers sélectionnés seront arrêtés d'ici Juillet 2015.

8-2 : Saint-Béron - « Rio Tinto »

Le conseil d'administration est informé de la demande de la commune de St Béron qui souhaite maîtriser un ensemble parcellaire propriété actuelle de RIO TINTO qui serait mis en vente. La commune sollicite un accompagnement pour l'aider à discuter avec RIO TINTO, élaborer une stratégie d'intervention et travailler aux scénarios de réhabilitation éventuelle, ce site étant pollué du fait de l'activité industrielle ; le conseil d'administration approuve cet accompagnement.

8-3 : PPI 2016-2020

Philippe Pourchet rappelle que lors du conseil d'administration du 13 Janvier 2015 il avait été décidé de précipiter le lancement du nouveau PPI.
Loïc LE GUILLOUX, en charge des visites auprès des collectivités adhérentes informe qu'à ce jour il a rencontré 146 communes sur les 173 adhérentes (au 31/12/2014).

Philippe Pourchet précise que l'objectif est de finaliser le PPI 2016-2020 au cours de l'automne 2015.

8-4 : Bureaux EPFL

La villa Haulotte était occupée jusqu'alors par Métropole Savoie, l'EPFL et le centre aéré de la DDT au rez de chaussée. Ce dernier a cessé ses activités fin 2014 et les services de l'Etat, propriétaire de la villa, ont décidé de mettre en vente le site au motif qu'il n'est plus nécessaire au fonctionnement de ses services. Cette vente est prévue très prochainement, sur la base d'une évaluation réalisée par France Domaine de 750 000 € environ. Les deux structures occupantes restantes ne disposant que de conventions précaires avec préavis de 3 mois sont donc amenées à se positionner quant à ce projet de cession, en particulier l'EPFL qui peut être délégataire du droit de priorité des communes de Chambéry et Bassens. En premier lieu, la réhabilitation de la villa pour un usage tertiaire n'est pas envisageable eu égard à la structure des lieux. Ensuite, une étude a été réalisée quant à la pertinence d'une opération de désamiantage, démolition et reconstruction de bâtiment tertiaire couplé à un petit programme de logement mais cette opération ne pourrait être équilibrée. Monsieur Le Président, rappelle alors que le déménagement des deux structures est évoqué depuis plusieurs mois et que plusieurs sites ont été envisagés, d'autant que plusieurs structures réaliseraient leurs réunions au même endroit (MDP-ASADAC-SAVOIE VIVANTE...)

A ce titre, il rappelle l'urgence à identifier un site pour ce projet, précisant que la procédure de vente de la villa se terminerait à l'été 2016. Certains projets sont en cours de réalisation et d'autres à l'étude, et, à ce titre, il informe les membres du conseil d'administration s'être rapproché et travailler avec Patrick Mignola, Président de Métropole Savoie, qui tous deux suivent personnellement ce dossier aux fins d'apporter une solution rapide à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 4 Mai 2015,
Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire	Réunions
Mardi 23 Juin 2015	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Jeudi 17 Septembre 2015	9h30	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)